

Décision n° 2026-1510
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 6 août 2026
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Transatel à
la société Orange

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Transatel reçu le 6 août 2026, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Orange reçu le 6 août 2026, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 6 août 2026, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 6 août 2028, de la société Transatel (Siren : 432 786 432) à la société Orange (Siren : 380 129 866) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros mobiles	07 56 53	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 54	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 55	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 56	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 57	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 58	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 59	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 69	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 70	2014-0343	18/03/2014
Numéros mobiles	07 56 71	2014-0343	18/03/2014

Article 2. La société Orange acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Orange et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 6 août 2026

Pour la Présidente et par délégation

Olivier DELCOS

Directeur internet, données, presse, poste et
utilisateurs